

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal  
 (1) Libre confessionnel  
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Arthur BELLEFLAMME  
 Date et signature : (2)

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

*Formation continuée des enseignants : Multimédia et pédagogie - Initiation*

CODE (3) 7564 55 U 36 S 1

- 3. Finalités de l'unité de formation** reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)  
**4. Capacités préalables requises** reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)  
**5. Classement de l'unité de formation**

- (1) Enseignement secondaire de :  
 du degré :  (1) transition  (1) inférieur  (1) qualification  (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input checked="" type="checkbox"/>	Pédagogique	<input checked="" type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 28.09.97

Signature du Président du Conseil supérieur :



- 6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non  
**7. Constitution des groupes ou regroupement** reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)  
**8. Programme du (des) cours** repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)  
**9. Capacités terminales** reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)  
**10. Chargé(s) de cours** repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

-----  
 (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 7564 55 U 36 S 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de multimédia	CT	S	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelles] :

Je s bis : Ajouter date (20.01.97) et signature du responsable

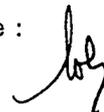
AVIS FAVORABLE  
LE 17-02-97

  
E. LAMOTTE

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
INSP. COORD.

Date : ..... 19 FEV. 1997

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## **1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## **2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise, dans le cadre de l'enseignement, à :

- initier l'apprenant à une utilisation adéquate des fonctions de base du multimédia;
- sensibiliser l'apprenant aux possibilités pédagogiques offertes par le multimédia ainsi qu'à leurs implications innovantes dans le cadre de l'enseignement;
- permettre à l'apprenant d'adopter une attitude critique par rapport aux éléments cités ci-dessus.

### Capacités préalables requises

1. Face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique et en utilisant les commandes appropriées, le candidat doit être capable de :

- vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
- charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
- passer correctement un programme rencontré;
- sortir d'un programme;
- arrêter le système et le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;

pour le clavier

- déplacer le curseur;
- utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement;
- introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules);

pour les éléments

- identifier sur un schéma proposé les composants d'un environnement informatique étudié;
- différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

**et** justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement ou dans le secteur de l'éducation  
ou être inscrit en dernière année d'une section de l'enseignement supérieur pédagogique.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Informatique : initiation à l'informatique"

**et** attestation de fonction dans le domaine de l'enseignement ou dans le secteur de l'éducation  
ou attestation de fréquentation d'une dernière année d'une section d'enseignement supérieur pédagogique.

**Constitution des groupes ou regroupement**

Pas plus de trois étudiants par poste de travail.

## **Programme des cours**

Les activités d'enseignement visent à rendre l'apprenant capable de :

- décrire les éléments constitutifs du langage multimédia;
- analyser le langage des médias constitutifs du langage multimédia;
- mettre en lumière les conséquences des nouvelles technologies sur le mode de pensée et les attitudes des personnes, particulièrement pour ce qui concerne les processus d'apprentissage;
- utiliser du matériel multimédia off et on-line;
- réaliser en groupe d'apprentissage, avec l'aide de l'enseignant, une séquence simple combinant texte, son et image en utilisant un logiciel de composition;
- comparer l'approche pédagogique traditionnelle avec une approche active dans laquelle l'apprenant devient plus responsable de ses apprentissages en mettant en évidence le rôle des multimédias dans ce cadre;
- élaborer une démarche pédagogique en tenant compte de l'utilisation de nouvelles technologies.

La mise en oeuvre du programme sera envisagée en lien avec les objectifs généraux et les finalités de l'éducation aux médias tels que présentés dans le dossier de synthèse réalisé par le Conseil de l'Education aux médias de la Communauté française et la Fondation Roi Baudouin ainsi que des réalisations des Centres de ressources reconnus par la Communauté française et des centres reconnus - en cette matière - dans les pays étrangers (par exemple ACOT aux U.S.A.)

### Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable de :

- choisir une situation d'apprentissage dont les objectifs pédagogiques justifient l'utilisation du multimédia;
- présenter une méthode pédagogique active pour atteindre ses objectifs;
- identifier les ressources et moyens nécessaires pour la réalisation de cette activité, particulièrement dans le domaine du multimédia;
- déterminer des critères d'évaluation pertinents par rapport aux objectifs;
- décrire de manière cohérente le rôle de l'enseignant dans le cadre des objectifs et de la réalisation précités;

La détermination du degré de maîtrise tiendra compte de la créativité et de la faisabilité du projet de l'étudiant, de la pertinence des liens établis entre les différentes dimensions de ce projet et de la qualité de la présentation.

**Chargé(s) de cours**

Un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle ou extra-professionnelle reconnue de trois ans au moins dans le domaine de l'éducation aux nouvelles technologies.

**ANNEXE** (dossier pédagogique).

Réseau :

**LIBRE CONFESIONNEL**

Dossiers 1882 U

Unité de formation :

Codes 75.64.55.U36S1

**FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :  
INITIATION GENERALE AUX MULTIMEDIAS**

**Document 8bis.**

**Point 2 :** Le classement et les finalités donnent l'orientation de la formation. Cette orientation devrait transparaître dans l'intitulé. Proposition :

**FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : MULTIMEDIA ET  
PEDAGOGIE - SENSIBILISATION.**

**Point 11 :** limiter la dénomination du cours à "laboratoire multimédias". L'intitulé de l'unité est suffisamment explicite.

**Annexe 2 : C.P.R.**

Remarque relative au dernier paragraphe :

Sur le plan des capacités acquises, une expérience de deux années d'enseignement ne trouve pas son équivalent dans l'accompagnement de l'étudiant stagiaire par un membre du personnel de l'établissement. Cette clause me semble, de plus, léser les enseignants ayant entre 0 et 2 années de pratique du métier.

Suggestion : Supprimer le paragraphe ou remplacer le second titre (pouvant tenir lieu de capacités) par « posséder un titre pédagogique ou fréquenter une dernière année d'une section conduisant à un titre pédagogique ».

**Annexe 4 : Programme.**

- Je vous conseille de regrouper  
d'une part, les capacités d'ordre méthodologique ou pédagogique (2, 5 et 6) ;  
d'autre part, les capacités d'utilisation de l'outil (3 et 4).
- La description et le codage d'un langage de programmation se justifient-ils dans une initiation ? Si ces capacités sont maintenues, il faudrait en préciser le niveau attendu.
- La 7<sup>ème</sup> capacité (repenser ses méthodes) me paraît difficilement évaluable de manière objective. Je la déplacerais vers les finalités particulières.

Vedrin, le 9 janvier 1997.

  
E. LAMOTTE